



80^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies

3^e Commission

Point 71b de l'ordre du jour

Dialogue interactif avec la Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs des droits de l'homme

New York, le 16 octobre 2025

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie la Rapporteuse spéciale pour son rapport.

La Suisse salue le travail des défenseuses et défenseurs des droits de l'homme, partout dans le monde, pour protéger et promouvoir les droits de l'homme.

Les statistiques sont sans équivoque : les défenseurs qui s'engagent pour la protection de l'environnement sont l'un des cinq groupes de défenseurs des droits de l'homme les plus ciblés en proportion du nombre total de violations documentées.

Consciente de ce phénomène, la Suisse y accorde une attention particulière. Ainsi, dans notre Plan d'action national pour la mise en œuvre des principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, une mesure spécifique concerne le suivi des plaintes des défenseurs des droits de l'homme concernant les activités d'entreprises suisses, y compris en lien avec l'environnement.

Mission permanente de la Suisse auprès des Nations Unies
Permanent Mission of Switzerland to the United Nations

633 Third Avenue, 29th floor, New York, NY 10017-6706
Tél. +1 212 286 1540, Fax +1 212 286 1555, www.dfae.admin.ch/missny

Madame la Rapporteuse spéciale,

Votre rapport fait état des risques particuliers, et souvent exacerbés, qu'encourent certains groupes spécifiques de défenseuses et défenseurs des droits de l'homme comme les femmes, les représentants de peuples autochtones et les journalistes.

Quelles pistes voyez-vous pour réduire les risques exacerbés que connaissent ces groupes spécifiques ?

Je vous remercie.